



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 janvier 2024

L'Etat renforce son soutien aux agriculteurs affectés par les inondations exceptionnelles en Hauts-de-France et ouvre le soutien pour la reconstruction aux agriculteurs des trois régions sinistrées par les tempêtes Ciaran et Domingos et les inondations.

Suite aux nouvelles inondations survenues ces derniers jours en Hauts-de-France, le Gouvernement complète les mesures de soutien annoncées fin 2023 en faveur des agriculteurs touchés par ces événements climatiques successifs.

Le fonds d'urgence doté de 10 millions d'euros mis en place fin 2023 pour accompagner les éleveurs des Hauts-de-France est abondé de 5 millions d'euros supplémentaires afin de soutenir également les exploitations spécialisées dans le maraîchage qui connaissent d'importantes difficultés de trésorerie du fait notamment de l'impossibilité de mettre en place des cultures en raison des inondations successives. Cette aide d'urgence pour les éleveurs et maraîchers sera limitée au plafond de *minimis* de 20 000 €.

En début de semaine prochaine, le Comité national de gestion des risques en agriculture se prononcera sur la reconnaissance des zones sinistrées dans les Hauts-de-France en calamités agricoles pour l'indemnisation des pertes de fonds (permettant un versement des aides dès début février) et la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes, sur l'éligibilité pour l'indemnisation des pertes de récolte.

Concernant le déploiement des aides à l'investissement à destination de la Bretagne, de la Normandie et des Hauts-de-France affectées par les tempêtes Ciaran et Domingos, une décision FranceAgriMer sera publiée d'ici vendredi, permettant ainsi aux producteurs de préparer leurs dossiers de demande d'aide en amont de l'ouverture du guichet dématérialisé prévu d'ici la fin du mois de janvier. Afin de permettre le lancement des travaux dans les exploitations agricoles sans attendre l'ouverture formelle du guichet, les services déconcentrés de l'Etat mettront d'ici la fin de cette semaine à disposition des exploitants concernés un formulaire de déclaration d'intention de demande d'aide pour la réalisation des investissements à venir.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv